

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une mosaïque d'historiens

Il y a environ une année, l'Atelier H publiait «Ego-histoires – Ecrire l'histoire en Suisse romande». Nous nous étions promis d'en parler à nos lecteurs. L'heure est plus que venue de tenir cette promesse.

Les éditeurs¹, eux-mêmes historiens, ont demandé à une soixantaine de leurs collègues d'appliquer à eux-mêmes leurs méthodes d'analyse et d'examiner ce qui, dans leur enfance ou leur jeunesse, les avait conduits à choisir cette voie. On voit bien la pointe, quelque peu provocante: contraindre un historien à plonger en soi-même tout en conservant la distance professionnelle, à déterminer la portée objective de ses sentiments personnels les plus intimes, à être à la fois le témoin et le juge du témoignage. Une vingtaine ont répondu, sept Vaudois, autant de Genevois, trois Neuchâtelois, un Jurassien... et zéro Valaisan. Aucun historien de l'Antiquité n'est entré dans le jeu.

Contributions fort diverses, que nous n'allons pas présenter à la suite. Tel se voue à la micro-histoire, comme André Bandelier, qui affirme qu'elle comble son «idéal d'une histoire au ras du sol». D'autres préfèrent les grandes synthèses, Alfred Berchtold ou Jean-François Bergier. Des chronologiques et des thématiques, des médiévistes, des modernistes et des contemporains. Des régionaux et des historiens des civilisations, des libéraux et des communistes, des académiques et des originaux.

Autant d'historiens, autant d'origines à leur passion. Louis Binz invoque le «goût du passé» qui lui vient de sa mère italienne et de ses chansons à fond historique. Bergier invoque sa solitude d'enfant unique qui le pousse à écrire et à décider à treize ans qu'il serait historien. Plusieurs sont mus par des motifs idéologiques, par antifascisme, comme

Claude Cantini, seul autodidacte des vingt, ou par féminisme, comme Martine Chaponnière. Maurice Evard vient à l'histoire par amour pour sa terre. Il cite son père: «Ici sous tes pas, mon fils, c'est la terre de tes ancêtres, ceux qui ont fait que tu existes.» Geneviève Heller prend le détour de l'art et de l'histoire de l'art pour arriver à sa fameuse thèse «Propre en ordre». Lucienne Hubler, «rat de bibliothèque qui aime sortir de son trou», sarcastique et passionnée à froid, attribue ses premières tendances d'historienne à la lecture de romans historiques. André Bandelier n'hésite pas à attribuer sa vocation à un «déterminisme familial» qualifié d'«absolu». Jean-Pierre Jelmini s'est passionné pour l'histoire de Neuchâtel parce qu'italien et catholique ayant passé son enfance à Travers, il voulait trouver – ou se forger – son identité. Une anecdote met en lumière le résultat de cette quête. Disputant d'un point délicat d'histoire cantonale avec deux collègues de pure souche neuchâteloise, Jelmini s'entend dire: «Finalement, toi, qu'est-ce que tu es ici? Rien!». «Etrangement, je ressentis davantage cette apostrophe comme libératoire que comme blessante, commente-t-il. [...] mon terrible besoin d'intégration à ce Pays de Neuchâtel n'avait strictement jamais pris la forme d'une quelconque envie d'assimilation à sa bonne société». La leçon est double: s'il faut connaître son pays, c'est d'abord pour le faire sien et ensuite pour se connaître soi-même.

Beaucoup d'auteurs ont des «idées politiques», généralement de gauche, comme Hans-Ulrich Jost et Pierre Jeanneret, petit-fils de Jeanneret-Minkine. D'autres, comme Rémy Scheurer, ont passé de l'antimilitarisme de gauche au libéralisme. Jean-François Poudret prend

une position clairement vaudoise et affirme que la recherche historique doit s'insérer dans un cadre «qui lui donne un sens et une résonance concrète», en l'occurrence le Pays de Vaud. André Lasserre, qui fut conseiller communal et député au Grand Conseil, tire d'intéressantes leçons d'histoire de son activité politique. Elle lui a permis de connaître l'opacité de l'Etat, le poids des précédents dans l'administration, l'importance des intentions dans le discours et l'expérience concrète de la diversité. Inversement, la connaissance de l'histoire donne au politicien un certain sens du relatif, que certains lui reprochent comme une marque de scepticisme.

Beaucoup de citations des grands historiens, dont nous laissons la découverte aux futurs lecteurs d'«Ego-histoire». Beaucoup de réflexions aussi, qu'on aimerait voir prolongées, sur les cadres de la recherche, sur la psychologie de l'historien, sur ses méthodes. Ainsi des relations que Jean-François Poudret évoque entre l'objectivité et l'imagination. Pierre Jeanneret insiste sur ce travers irrésistible, partagé par tout un chacun, de discerner une logique et une harmonie dans sa vie passée, sans voir qu'il s'agit d'une «illusoire, artificielle reconstitution»... ce qui ne l'empêche pas de tenter l'expérience. La contribution d'André Lasserre fourmille de notes intéressantes. Citons au hasard, ou presque: «Le passé ne devrait pas trop se prolonger dans le présent, au risque de paralyser les acteurs d'aujourd'hui [...] La recherche historique devrait rétablir au contraire les distances entre hier et aujourd'hui. Elle ne voile pas le passé, mais signale les changements dus au temps, à l'évolution. La commission indépendante d'experts a-t-elle suffisamment tenu compte de cette règle? N'a-t-elle pas trop jugé les acteurs des années

1930 à 1950 à l'aune de nos crédos actuels, sans chercher à mesurer l'impact des circonstances du moment?» M. Bergier, très officiel, répond indirectement dans sa propre contribution qu'il est «persuadé que le meilleur service que nous avons pu rendre aux Suisses, c'est de leur montrer une réalité sans complaisance.» En fait il y eut beaucoup de complaisances, dans ce Rapport, simplement elles ne furent pas pour la Suisse.

Sur un point, tous ces historiens se ressemblent. Ils éprouvent un plaisir manifeste, parfois une véritable émotion, à saluer ceux qui les ont inspirés dans leur choix et dans leurs méthodes. Pour les uns, c'est Fernand Braudel, pour d'autres un directeur de thèse, un instituteur, un grand-père passionné. Jean-François Poudret évoque Philippe Meylan et surtout Marcel Regamey, cité également par Lucienne Hubler, Jean-François Bergier et, sous forme d'une pointe à l'égard de la Ligue vaudoise actuelle, par André Lasserre. Manifestement, aucun de ces auteurs ne sent amoindri par la reconnaissance du fait qu'il n'est qu'un maillon dans une chaîne: il y a une humilité consubstantielle à la recherche historique.

La recherche historique connaît elle aussi des modes. Cette publication, ainsi que le juge le préfacier Pierre Nora, marque à sa façon le retour du «sujet» après la vogue des approches idéologiques expliquant les événements historiques par des mouvements de masse desquels la personne douée de jugement, de liberté et de volonté avait été à peu près évacuée. Elle annonce aussi, en même temps, le retour en grâce des dates et des événements.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Stéphanie Lachat, Alain Cortat, Pierre-Yves Donzé, Gilles Forster, Clément Jeanguenat.

Demain, on rase gratis...

Il aura fallu neuf journées de négociations impliquant trois conseillers d'Etat pour arracher la signature de la nouvelle convention salariale à la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF). Le syndicat SUD a quant à lui refusé ladite convention.

Cette convention est l'aboutissement de la décision de principe, annoncée lors de la présentation du budget 2005, de maintenir inchangée la masse salariale en 2005 relativement à 2004. Cette stabilisation est atteinte par un plafonnement à 0,25% de l'indexation due au renchérissement, par une réduction de 20% des annuités et par le prélèvement d'une contribution de crise de 2% sur la fraction des salaires dépassant 60'000 francs.

Comment expliquer la stabilisation de la masse salariale malgré une indexation partielle et l'attribution d'annuités toujours supérieures à la contribution de

crise? Une partie de l'explication provient du plafonnement des revenus pour les employés parvenus à la rémunération maximale de leur classe. Ce cas de figure concerne la plupart des employés travaillant depuis douze à quinze ans pour l'Etat. Si leur salaire actuel dépasse 68'571 francs, la contribution de crise sera supérieure à l'indexation. Les anciens employés des classes 14 à 32 vont donc enregistrer, sauf promotion, une diminution réelle de leurs revenus.

Une seconde explication est le remplacement naturel des retraités par du personnel plus jeune, donc moins payé. Ce mécanisme, qui n'a rien de nouveau, peut contribuer à la stabilisation de la masse salariale si et seulement si le nombre d'engagements n'excède pas le nombre de départs. Cette stabilisation du nombre d'employés, qui n'est pas l'objet de la convention, nécessitera encore

beaucoup d'énergie gouvernementale: il ne sera pas facile de fermer abruptement le robinet après deux ans au cours desquels l'Etat a procédé à plus de 1600 nouveaux engagements.

La convention prévoit le renouvellement de ces mesures pour les années 2006 et 2007, ce qui devrait aider à atteindre l'équilibre financier. L'effort accepté par la FSF pour ses plus anciens membres serait louable s'il n'était pas assorti d'une garantie de pleine indexation et de pleine augmentation pour 2008. Sans savoir quelle sera la situation financière du Canton, le Gouvernement a donc préprogrammé un minimum de 40 millions d'augmentation de charges salariales pour 2008.

Les conseillers d'Etat nouvellement élus en 2007 lui seront certainement reconnaissants.

CÉDRIC COSSY

SOMMAIRE

Félix Vallotton: Berne conquise par un Vaudois 2

Une exposition à ne pas manquer du peintre qui cherchait à «reconstituer les paysages sur le seul secours de l'émotion qu'ils [lui] ont causée, quelques lignes évocatrices, un ou deux détails choisis, sans superstition d'exactitude d'heure ou d'éclairage».

Le Pacs suisse 3

Parodie de mariage, tromperie, légèreté juridique.

Encore une réhabilitation 4

Le général Guisan fidèle à nos positions traditionnelles d'indépendance et de neutralité.

Félix Vallotton: Berne conquise par un Vaudois

On dit que la représentation du mal donne lieu à de plus intéressantes et plus belles œuvres artistiques que celle du bien, qui se caractérise trop souvent par une certaine platitude ou «gentillesse». Tout le monde n'est pas d'accord avec cette idée, et l'on questionnera peut-être sa validité en visitant le Musée des Beaux-Arts de Berne et sa dernière exposition intitulée *Félix Vallotton: Les Couchers de soleil*¹. A première vue en effet, quoi de plus banalement bon, de plus universellement reconnu comme positif et beau, qu'un coucher de soleil? Le peintre vaudois, en tout cas, accordait une importance particulière à ce motif et l'on ose dire que les vingt-cinq gravures sur bois et soixante tableaux exposés dévoilent un aspect peu connu, mais sans doute central, de son œuvre. Comme l'exposition le met en évidence, Vallotton s'intéressait à ce thème parce qu'il lui permettait de laisser libre cours à de nouvelles solutions créatrices: lorsque l'astre du jour descend à l'horizon, et particulièrement sur la mer, la démultiplication de couleurs flamboyantes n'est qu'un des nombreux effets de lumière potentiellement exploitables par l'artiste. C'est dans ses couchers de soleil que Vallotton pousse le plus loin l'abstraction, réduisant la nature à des compositions «où ne subsistent que quelques bandes horizontales aux couleurs fortement contrastées», comme le dit si bien le catalogue d'exposition. On a pu rapprocher ses tableaux des tentatives d'abstraction de Hodler ou de Munch, par exemple. Mais dans les paysages, Vallotton ne cherche pas la grandeur ou les sensations fortes. Il n'a pas la grandiloquence de Hodler, ni le tranchant de Munch. Serait-ce peut-être la réponse à ceux qui se demandent ce que sa peinture a de vaudois? Ses tableaux respirent le calme et la lenteur, mais on ne saurait faire de ceci des qualités vaudoises sans tomber dans la caricature. (Certains ont conclu que c'était son rapport aux femmes, incarné par la représentation de grands nus aux formes généreuses, qui reflétait le caractère vaudois de Vallotton. Je me sens trop peu qualifié en la matière pour donner une réponse définitive.)

En fait, ce n'est pas seulement le coucher de soleil qu'il recherche comme motif en soi, et l'exposition aurait été bien pauvre si elle n'avait montré que les tableaux où le soleil apparaît «en personne». Ce sont la lumière du soir, les derniers feux du jour et leur éclairage latéral, auteur de contrastes, qui l'intéressent. Aussi avons-nous une foule de représentations où l'astre couchant n'est peint que par procuration: rayon de

soleil tombant dans la pénombre d'un bois; allée entrecoupée d'ombre et de lumière; village aux façades rosées d'un seul côté; cône de lumière provoqué par un coucher dissimulé derrière les arbres. La plus belle de ces représentations elliptiques du soleil me semble être *Derniers rayons*, qui nous montre quatre arbres longilignes dont seul le sommet est illuminé. Le soleil vient de disparaître derrière l'horizon, le spectateur est déjà dans l'ombre mais les arbres devant lui sont encore touchés par la lumière. L'exposition rend également attentif à une chose que l'on n'aurait peut-être pas remarquée sans cela: de nombreux nus ou grandes scènes mythologiques, dont le célèbre et imposant *Enlèvement d'Europe*, sont placés contre la mer (ou dans celle-ci) et éclairés par la lumière rose du jour finissant. C'est dire si le coucher de soleil joue un rôle important dans le travail du Vaudois. Il faut peut-être l'imputer à sa prédilection pour les teintes pastel, les gris et les couleurs peu criardes, en un mot pour une luminosité très légèrement estompée et que l'on retrouve dans presque tous ses tableaux.

Il convient ici de revenir en substance sur le contenu de l'exposition, qui est organisé selon les époques et les lieux de travail. Cela nous permettra de suivre en partie la carrière de Félix Vallotton. Né le 28 décembre 1865 à Lausanne, il se rend à Paris avec son père à l'âge de dix-sept ans, et s'inscrit à l'Académie Julian (où furent formés les plus célèbres artistes post-impressionnistes de la fin du XIX^e siècle). Il rencontre un succès grandissant grâce à ses gravures sur bois et ses illustrations en noir-blanc, dessins stylisés et expressifs dont le trait moderne semble préfigurer la bande dessinée. Ainsi *Le joyeux Quartier Latin* ou *La nuit* montrent tantôt une scène de cabaret très vivante, tantôt une grande maison dans le noir, presque effrayante pour je ne sais quelle raison. Mais plusieurs de ces travaux de xylographie montrent le coucher de soleil, ainsi *Le Mont-Rose*: seules des taches noires contre la page blanche et quelques lignes suffisent à évoquer pleinement le sommet enneigé flottant au milieu des nuages, littéralement coupé de la terre par l'artiste. Sur le côté du mont est perchée une forme arrondie et toute noire: c'est le soleil couchant, génialement stylisé.

Dès 1900, alors que Vallotton s'est déjà fait un nom, il réduit son activité de graphiste et se consacre principalement à la peinture. Il adopte un style dit «réaliste»: devant un espace plat à l'arrière-plan, il peint des personnages et objets auxquels il confère beaucoup de volume et de consistance. Nus ou

scènes mythologiques charment par la simplicité et la force de leur évocation, qui se caractérisent par une douceur persistante, même lorsque le motif lui-même ne l'est pas. Ainsi nous pouvons évoquer à nouveau *L'enlèvement d'Europe*, qui nous montre la jeune fille s'accrochant aux cornes du taureau (Zeus) pour ne pas tomber dans la mer que celui-ci traverse à la nage. Elle se soutient à peine d'une jambe à l'échine de l'animal, et ce mouvement met en valeur ses courbes avec une grâce touchante. Car toute impétuosité est absente de la scène, comme si la masse et le volume des corps ralentissaient les mouvements, et que les teintes pastel adoucissaient les contrastes pour en ôter toute brusquerie. A l'inverse, *Soir antique* semble au premier regard représenter un magnifique crépuscule de bord de mer, mais on distingue dans la pénombre des satyres pourchassant dans les buissons des nymphes qui courent dans tous les sens, terrorisées. Le parterre d'herbes, déjà violet par le soir, brille de boutons d'or parsemés çà et là, semblables à des étincelles. Même ici, la violence du motif est estompée au nom des contrastes de couleur.

Selon ce principe, Vallotton aime qu'il y ait un très léger voile d'obscurité ou de brume sur les paysages et les choses, voile qu'il souligne parfois en le perçant de quelques pointes vives. Ainsi *Vue de Trouville le soir* nous montre au loin la ville côtière. De la côte et sa verdure à la ville, tout est devenu moins distinct, sauf quelques taches oranges: des façades de maisons que les derniers rayons colorent encore. Dans *Honfleur le soir*, admirable de douceur et de vérité, seuls quelques points blancs, des lampadaires déjà allumés, soulignent la baisse de lumière sur la station balnéaire. Mais souvent aussi, c'est le soleil lui-même qui transparaît à travers une couche de brume: en se reflétant dans la mer, il multiplie encore les bandes de couleurs, elles-mêmes encore déformées par telle ou telle vague qui plisse la surface de l'eau. Vallotton a saisi les possibilités que lui conféraient ce motif et les exploite à fond, sans d'ailleurs s'embarasser de fidélité au paysage. On sait qu'il ne travaillait pas face à l'objet mais prenait des notes, parfois une photo ou un croquis, puis peignait de mémoire en atelier. Cette technique produit ce qu'il nomme des «paysages composés». Écoutons-le énoncer lui-même son projet artistique: «Je rêve d'une peinture dégagée de tout respect littéral de la nature: je voudrais reconstituer les paysages sur le seul secours de l'émotion qu'ils m'ont causée, quelques grandes lignes évocatrices, un ou deux détails

choisis, sans superstition d'exactitude d'heure ou d'éclairage.»² Rien d'étonnant à ce que ses tableaux touchent le spectateur, dès lors qu'il se base sur sa propre émotion pour peindre. Mais fait-il pour autant une restitution moins «vraie» des choses? Quiconque aura vu *Coucher de soleil avec barque échouée* dira le contraire: le reflet sur l'eau apparaît avec une vérocité telle que l'on cligne des yeux. C'est là que l'on sent à quel point Vallotton a su capter ce qui rend les couchers de soleil si universellement admirés par l'homme: c'est le moment où la nature semble s'abstraire de ses propres lois en changeant la couleur habituelle des choses et en les combinant de façon étonnamment belle.

Lorsque éclate la Première Guerre mondiale, Vallotton se passionne pour la cause française, et c'est à cette occasion qu'il reviendra de manière plus marquée à ses activités d'illustrateur en noir-blanc. Plusieurs planches, issues de son expérience directe du front, apparaîtront sous la forme d'un recueil intitulé *C'est la guerre*. Il s'agit de petites images très stylisées, où les personnages sont esquissés en lignes et taches blanches sur fond noir: l'économie de moyens atteint des sommets lorsque un combat au couteau dans les tranchées est évoqué en quelques traits de visages, l'éclat de deux lames et de quatre boutons métalliques dans le noir absolu. Une scène de la Grande Guerre apparaît également dans l'apocalyptique *Paysage de ruines et d'incendies*. On voit que Vallotton s'intéresse là aussi aux effets lumineux, artificiels ceux-là, provoqués par les combats: explosions, obscurcissement, projecteurs scrutant la fumée des incendies. Quoi qu'il en soit, le mal semble procurer au peintre une matière tout aussi féconde pour son art que le bien. La paix revenue, il recommence à peindre des «paysages composés» faits de soleil couchant, arbres et reflets, tandis que sa palette s'obscurcit quelque peu. Il meurt prématurément le 29 décembre 1925. Depuis, le succès de son œuvre ne se démentit jamais, et l'on ne peut qu'encourager le lecteur à comprendre pourquoi en visitant cette exposition.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Musée des Beaux-Arts de Berne, du 29 octobre 2004 au 20 février 2005. Mardi de 10 à 21 heures, du mercredi au dimanche de 10 à 17 heures. La Fondation Gianadda à Martigny accueillera cette exposition du 18 mars au 12 juin 2005.

² Félix Vallotton, *Documents pour une biographie et pour l'histoire d'une œuvre*, éd. Gilbert Guisan, Doris Jakubec, Lausanne/Paris, 1973-1975, III p. 128.

Les icônes du Mont Sinaï

On peut voir à Martigny, au Musée Gianadda, une exposition exceptionnelle. Ce sont des icônes souvent très anciennes qui sont un trésor du monastère fortifié de Sainte-Catherine au pied du Mont Sinaï. Le lieu rappelle la vocation de Moïse et la révélation au prophète Elie. Situé en plein désert montagneux, le jardin du couvent est une oasis de verdure. Les moines établis là avant le règne de Justinien, empereur de Constantinople, sont en majorité des Grecs. Le couvent renferme une quantité d'icônes et de manuscrits. C'est de là que provient le manuscrit *Sinaiticus*, l'un des manuscrits les plus anciens du Nouveau Testament, actuellement au British Museum de Londres.

Les icônes sont des peintures sur bois, qui jouent un rôle important dans la piété de l'Eglise orthodoxe. Elles rappellent pour les yeux des fidèles les vérités de la foi. Elles ont leur place à l'iconostase des églises et au foyer domestique. Le nombre des sujets est limité et rigoureusement soumis à des règles qui définissent la place et l'attitude des personnages.

La peinture d'icônes est dans l'Eglise d'Orient un véritable acte de piété.

Les peintures exposées à Martigny sont très diverses, tant par leurs dimensions que par leurs thèmes. Il y a là, en teintes pourpres et or, le Christ, fondement de la foi, et la Vierge Marie tenant

l'enfant Jésus dans un geste de tendresse en le désignant de la main comme le chemin à suivre; les scènes de l'Evangile depuis l'Annonciation jusqu'à l'Ascension et à la Pentecôte. Ou bien les grands saints de l'Eglise orthodoxe, saint Georges et saint Nicolas, entourés par des scènes de leur vie.

La plupart des icônes de Sainte-Catherine sont du X^e au XIII^e siècle. Il faut rappeler que le Sinaï fut pour toute la chrétienté un lieu de pèlerinage, témoin le calice d'argent du XIII^e siècle donné par un roi de France.

Cette remarquable exposition sera ouverte jusqu'au 12 décembre.

F. FOREL

A la littérature appartient
tout livre
qu'on peut lire deux fois.

Nicolás Gómez Dávila

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 3414, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe

Modernité oblige, les Chambres fédérales ont décidé d'introduire dans notre législation un pacte civil de solidarité, à l'instar de ce qu'a fait la France avec son Pacs, et de ce que le nouveau gouvernement espagnol projette d'instaurer. Cependant, l'idée vient de plus loin encore, de l'OMS et du Parlement européen de Strasbourg, qui «invite tous les Etats membres à reconnaître l'égalité des droits des homosexuel(le)s, notamment par l'instauration, là où ce n'est pas encore le cas, de contrats d'union civile visant à supprimer toute forme de discrimination dont sont encore victimes les homosexuel(le)s, notamment en matière de droit fiscal, de régimes patrimoniaux, de droits sociaux, etc.»

Une parodie de mariage

Les milieux favorables présentent ce projet comme une modification législative équitable à l'égard de personnes qui n'ont pas les mêmes inclinations sexuelles que les autres. Il faudrait leur reconnaître un «droit à la différence» avec des avantages calqués sur ceux du mariage. Mais déjà, avant d'aller plus avant, une première interrogation s'impose: Pourquoi demander une disposition (le partenariat) analogue à celle dont on veut se distancer (le mariage)? Car ce partenariat, le texte le montre, est bien un semblant de mariage, une caricature. Prétendre qu'il y a parallélisme entre les deux états est non seulement superficiel, mais c'est jouer des apparences, et cacher la contradiction fondamentale qui les oppose. Que l'on se place au niveau des personnes dans leur individualité, au niveau de la finalité des unions, au niveau de leur signification sociale et de leurs effets, tout les sépare. On peut les opposer point par point: le mariage est une cellule de base de la société; il est fondé sur un fait de nature, universel, la distinction des sexes; il assure la durée de la société, son renouvellement, par la fécondité et la filiation; les rôles différenciés du père et de la mère, ceux des parents à l'égard des enfants, constituent une structure à plusieurs axes qui assure la cohésion de la famille, et favorise une évolution dans les meilleures conditions possibles. Le partenariat, au contraire, n'est pas une cellule fondatrice de la société; il ne repose pas sur un fait de nature objectif; il n'assure pas la durée de la société, étant par définition stérile; les rôles des parents et des enfants, avec les délimitations des sexes et les barrières intergénérationnelles, n'existent plus, la famille, les enfants surtout, sont privés de pères.

Légitimité juridique

Le mariage comme union de l'homme et de la femme suppose, et favorise, l'humanisation de la sexualité et la possibilité (et l'espérance) de la filiation, lien qui crée la famille; du point de vue social, il contient, comme on vient de le dire, promesse de stabilité, de durée et de renouvellement de la société. Prétendre que la loi puisse reconnaître une valeur aussi forte au Pacs qu'au mariage, c'est ne voir en eux que la forme juridique et se boucher les yeux sur leur contenu réel. Ce tour de passe-passe ne change pas la réalité. «L'organisation de la société ne repose pas sur de simples accommodements pratiques [...] Le droit est avant tout le reflet de la conception qu'une société a d'elle-même; dans sa

signification profonde, il est une représentation symbolique de la société, et non une pure et simple classification, ou combinatoire. Il donne un sens aux actions; il est protecteur de l'humanité de l'homme, dans la mesure où il reproduit dans son classement et ses catégories le cycle de la symbolique humaine, de la naissance à la mort, en passant par la transmission» (B. Edelmann, in *La nature, l'homme et le droit*).

Mépriser le rôle symbolique de la loi et des institutions, c'est, ici, considérer le mariage comme une formalité administrative, que l'on peut d'ailleurs défaire par une autre formalité appelée divorce. En voulant s'adapter à un état social délirant, on détruit encore plus une structure de base, et on précipite sa chute. On peut remarquer encore que, dans le mariage, les époux ne déterminent pas le contenu du mariage, ils s'y soumettent, car c'est un fait de nature, inhérent à notre condition et dépassant la volonté; les «contrats de mariage», quand il y en a, sont des adjonctions d'un autre ordre, ne modifiant pas sa nature; au contraire, dans un pacte, les contractants décident du contenu, car c'est une convention ne répondant pas à une nécessité essentielle; il est significatif à cet égard que le Pacs français implique la rédaction d'un écrit, sous peine de nullité.

Une tromperie

Les homosexuels se leurrent et nous trompent encore davantage, comme ils le font actuellement en France (et quand en Suisse?), lorsqu'ils demandent la possibilité d'adopter, prétendant pouvoir remplir les rôles complémentaires de père et de mère. Or, il y a ici une situation où on ne peut pas tromper, on ne peut pas «faire comme si», devant un enfant qui doit vivre une relation existentielle avec deux êtres authentiques, servant de référence à la personnalité intérieure qu'il est en train de construire, luttant avec ses pulsions et ses forces inconscientes; il est impossible, pour deux êtres de même sexe, de singer un couple normal, homme et femme; la relation que vit l'enfant se passe à un niveau bien plus profond que des gestes ou des paroles, aussi étudiés soient-ils; il manquera toujours, dès le départ, le lien charnel qui est source d'amour entre les générations et de spontanéité dans le comportement.

Autre caractéristique marquant la sexualité des homosexuels: «elle joue sur une dissociation de la structure de la sexualité humaine pour la réduire au jeu de l'usage des plaisirs indépendamment de l'interprétation du sens des désirs. Le sexe s'exprime dans l'ignorance de la fécondité et indépendamment de l'enrichissement affectif de l'autre.

Le discours homosexuel bénéficie, pour être entendu, de la mentalité contraceptive qui a dissocié la procréation du plaisir [...] Si le plaisir est évidemment intrinsèque à la sexualité, la procréation fait également partie de sa structure. Toutes les expressions sexuelles, il est vrai, ne concourent pas à la procréation, néanmoins celle-ci ne reste pas étrangère à la personnalité qui a pu en intégrer le sens pour accéder à la dimension sociale de la sexualité. Exclure le sens potentiel de l'enfant de la sexualité, c'est ne pas avoir le sens de l'autre.» (Tony Anatrella: *La différence interdite*).

L'avis des sciences psychologiques

Les sciences psychologiques ont étudié la sexualité humaine à divers points de vue; la psychologie systématique s'est attachée à connaître les conditions de l'équilibre familial, tandis que la psychanalyse, particulièrement freudienne, décrivait l'histoire, le développement dès les débuts inconscients de la vie, de la sexualité individuelle, masculine et féminine. On trouve, dans un livre du psychiatre Gérard Salem (*L'approche thérapeutique de la famille*), une description de l'«organisation structurelle» indispensable à une évolution harmonieuse de la famille. «Celle-ci se fait autour de deux réalités biologiques essentielles: le sexe et l'âge.» La différenciation des sexes et les rôles complémentaires du père et de la mère d'une part; la différenciation hiérarchique entre parents et enfants d'autre part, doivent être nettement marquées. «Ainsi l'autorité appartient clairement à la génération des parents, de même que le privilège des relations sexuelles au sein de la famille. Toute intervention compétitive d'un enfant en ces deux domaines, si elle n'est pas réprimée, reflète une dysfonction importante du système familial, imputable à une trop grande perméabilité des frontières intergénérationnelles.»

La psychanalyse, de son côté, a montré que l'enfant doit construire sa personne, et en particulier sa sexualité; la nature humaine, on l'a dit, est en même temps un donné et une tâche. Ce qui est donné, chez l'enfant, dès le plus jeune âge, ce sont des attachements, des traits, des préférences, des pulsions positives ou négatives, qui se dirigent vers les personnes de son entourage, avant tout la mère et le père, donc vers deux pôles sexuels bien distincts, qui vont lui servir de modèles, ou mieux de catalyseurs. Un déséquilibre dans le couple parental, ou dans tout autre référent dont l'enfant ou l'adolescent subit l'influence, peut se traduire par un doute, une hésitation sur sa propre identité sexuelle, ou l'empêcher d'intégrer celle-ci à son sexe physique. En ce sens, l'homosexuel souffre d'un défaut d'accomplissement affectif de sa personne; il n'en est pas responsable, pas plus que d'autres défauts dont chacun peut hériter, et il n'est pas question de mépriser ou d'écarter ces personnes; la vraie question est de savoir si des caractéristiques personnelles qui sont de l'ordre du privé peuvent fonder une législation normative pour la société, comme l'est le mariage. Et l'on voit bien de nouveau le risque qu'il y a, pour l'enfant, à autoriser l'adoption à des couples qui n'en sont pas; la perte des repères et le défaut de maturation seraient programmés pour lui.

La «révolution» des mœurs de mai 68, nous disent les sociologues, s'est faite en détruisant des normes sociales, des interdits, dont le plus symbolique est représenté par la figure du père, la loi, l'autorité. Tout ce que nous portons en nous, comme désirs, instincts, forces plus ou moins obscures, tout cela demande à être rendu compatible avec l'ordre social et le bien commun, à être «éduqué», c'est-à-dire sorti de l'indistinction du chaos de la subjectivité, et il n'est pas dans la vocation des tendances et des fantasmes sexuels de se réaliser. L'interdit, la limite, peuvent être le point de départ d'une sublimation qui surcompe le défaut. Mais l'esprit de

l'époque n'est pas à une discipline qui permette de sortir de soi, quelle que soit la situation où l'on peut se trouver.

* * *

Curieuse incohérence du Pacs français, qui se retrouve dans notre L.Part. Au nombre des empêchements est inscrit, comme pour le mariage, celui-ci:

«Le partenariat enregistré est prohibé entre deux parents en ligne directe, ainsi qu'entre frères et sœurs germains, consanguins ou utérins.»

On comprend la crainte de la consanguinité entre époux pour leurs descendants, mais ici? Que craint la loi? Au nom de quoi mettre cette précaution? Au nom des bonnes mœurs?

L'aide plutôt que la loi

Mais maintenant? Après toutes ces critiques négatives, tout est-il dit? N'y a-t-il rien d'autre à faire qu'à refuser cette nouvelle L.Part? Et à laisser les homosexuels se débrouiller tous seuls avec leurs difficultés, leur misère, ou leur triomphalisme propagandiste pour certains?

Il ne fait pas de doute qu'une telle loi, quelles que soient ses modalités, est inacceptable en elle-même, pour toutes les raisons que nous avons évoquées. Mais on veut nous persuader par ailleurs qu'elle aurait un effet bénéfique sur le sentiment, considération ou mépris, que les homosexuels peuvent avoir d'eux-mêmes, qu'elle leur éviterait de se sentir marginalisés dans la société, et d'engendrer des troubles psychiques pouvant aller, chez les jeunes, jusqu'au suicide.

On peut répondre que la loi ne change rien à leur réalité personnelle, à l'impasse où ils se trouvent, qu'ils en souffriront comme avant, sauf les triomphants, si tant est que leur cas soit clair, ou les théoriciens qui dogmatisent, intéressés avant tout à détruire la société (et ils sont nombreux, et ils écrivent sans arrêt, faussant l'idée qu'on peut se faire du problème).

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il y a bien d'autres maladies, insuffisances, malformations, blocages psychologiques, qui empêchent la voie du mariage, et pour lesquelles il n'est pas plus possible d'envisager un statut civil particulier, qui n'aurait aucun sens. Il y a là un fait brut, un donné contre lequel on ne peut rien; les recours à la médecine ou à la psychothérapie sont rarement suivis de succès. Les patients atteints de ces infirmités n'ont pas d'autres choix, comme les homosexuels, que de vivre et endurer leur état, soit dans le refoulement, la révolte, l'agressivité, ou alors, s'ils ont la chance d'être aidés médicalement ou spirituellement, dans l'acceptation, qui seule permet l'issue, la sublimation. Certains pourront trouver peut-être une amitié homosexuelle ordonnée et responsable, chaste. Là où la loi serait inadéquate et mensongère, une aide compréhensive aura sa place.

Ajoutons encore que dans toute sexualité vécue, même le plus harmonieusement du monde dans un couple équilibré, l'éros, qui recherche d'abord le plaisir, puis l'épanouissement et la réalisation de soi et du conjoint, des enfants s'il y en a, doit finalement s'ouvrir à l'agapè, en se débarrassant de toute domination sur l'autre... et pas seulement parce que l'âge est là.

GEORGES PERRIN

Encore une réhabilitation

Notre article sur la réhabilitation de Marcel Pilet-Golaz (*La Nation* N° 1744 du 29 octobre 2004) peut être utilement complété à l'aide d'un document aimablement communiqué par un de nos fidèles lecteurs zuricois. Il s'agit d'un long article intitulé «General Guisan und die Mission Burckhardt 1940/41», paru en 1976 dans la *NZZ* sous la signature de Georg Kreis (qui s'est illustré depuis lors dans les débats autour des travaux de la commission Bergier). Ce vieux papier mérite d'être sorti de l'oubli, pour le simple respect de la vérité historique.

On a parfois reproché au Général Guisan d'avoir en 1940, dans un moment de faiblesse ou sous l'influence d'obscurs mauvais conseillers, suggéré au Conseil fédéral l'envoi à Berlin d'un émissaire de haut

rang, à l'instar d'autres pèlerinages qui avaient mal tourné. Or la vérité est bien différente: Guisan n'a pris aucune initiative. Dans ses deux lettres, d'août 40 à Minger et de novembre 40 à Pilet, il s'est borné à appuyer un projet qui était à l'étude au plus haut niveau depuis novembre 1939. Il n'était pas question d'aller négocier quoi que ce soit, mais de réaffirmer la position traditionnelle de la Suisse – indépendance et neutralité – et notre volonté d'y rester fidèles en toutes circonstances. La démarche envisagée n'avait donc rien d'un pèlerinage humiliant et n'impliquait aucune évolution de notre politique étrangère, bien au contraire.

Restait à trouver une personnalité adaptée à la mission. Il fut question d'E. Schulthess ou J.-M. Musy; mais l'un et l'autre étaient trop marqués en

politique intérieure pour pouvoir parler au nom d'une opinion publique unanime. Walter Stucki, diplomate du style «béton armé», aurait bien fait l'affaire, mais n'aurait pas été agréé par Berlin, où l'on n'ignorait pas son opposition catégorique à l'Ordre nouveau. Quant à choisir un militaire de haut rang, il n'en était pas question; Guisan n'appréciait guère à la longue les trop fréquents contacts privés d'E. Bircher, colonel-divisionnaire et chirurgien, à l'occasion de congrès professionnels à Berlin, et voulait éviter de mettre à contribution le clan Wille-Däniker. C'est finalement bien la meilleure proposition qui fut soutenue par le Général sans qu'il en ait pris l'initiative: l'envoi éventuel de Carl Jacob Burckhardt, bon connaisseur de l'Allemagne, ancien haut-commissaire

à Dantzig (ce qui lui avait donné l'occasion de rencontrer Hitler), président du CICR, sans étiquette de politique intérieure. Il était question de cette personnalité depuis plusieurs mois, et Guisan n'a fait que s'y rallier.

On sait que le projet d'envoyer un émissaire de haut rang à Berlin fut finalement abandonné, semble-t-il sur l'avis de Pilet. Mais il n'y a rien dans ce dossier qui puisse faire penser à un moment de faiblesse du Général... et du Conseil fédéral. Le but invariablement poursuivi était de faire connaître notre ferme volonté de rester fidèle à notre politique traditionnelle. Merci à Georg Kreis de l'avoir démontré il y a bientôt 30 ans, dans de longues pages qui n'ont rien perdu de leur intérêt.

PHILIBERT MURET

Pauvres gamins!

Deux garçons de 12-13 ans m'abordent dans la rue.

– M'sieur, nous faisons une enquête pour l'école. Est-ce qu'on peut vous poser des questions?

– Bien sûr. Sur quel sujet?

– Le racisme.

– C'est quoi le racisme?

– Em..., euh..., euh...

L'un d'eux finit par dire: «C'est quand on n'est pas d'accord avec quelqu'un».

Je leur pose donc la question: «Etes-vous toujours d'accord avec tout le monde? Non? Alors vous êtes racistes. Moi aussi d'ailleurs; il m'arrive de ne pas être toujours d'accord avec ma femme».

Que de temps perdu! Ces garçons auraient certainement mieux à faire et autre chose à apprendre. En tout cas, le catéchisme antiraciste qu'ils doivent subir à l'école n'est pas encore bien au point.

J.

Le référendum des communes sera-t-il utilisé?

Telle est la question que posent, naïvement ou perfidement, certaines personnes. Il est vrai que le référendum des communes existe déjà dans la constitution jurassienne et qu'il n'a jamais été utilisé depuis l'adoption de celle-ci en 1978. Pourquoi cela? N'est-ce pas le signe que ce mécanisme est inutile?

Cette non-utilisation du mécanisme a d'abord une raison purement pratique, qui n'a rien à voir avec son utilité. Le modèle jurassien prévoit que la décision de soutenir un référendum doit être prise par les législatifs communaux, ce qui rend la chose difficile compte tenu d'une part de la brièveté du délai référendaire et d'autre part de la lourdeur inhérente aux organes législatifs et à leurs procédures.

Si le mécanisme jurassien prévoyait, comme celui que nous propo-

sons, que la décision de soutenir un référendum est prise par les exécutifs communaux, aurait-il été utilisé? C'est possible. Quoi qu'il en soit, les Jura-siens savent bien que même inutilisé, ce mécanisme, par sa simple existence et donc son utilisation toujours possible, renforce la position des communes face à l'Etat.

Pour inscrire cet instrument de rééquilibrage dans la Constitution vaudoise, signez et faites **signer l'initiative pour le référendum des communes et renvoyez dès maintenant vos listes**, même partiellement remplies, au comité «La parole aux communes», case postale 3414, 1002 Lausanne.

DENIS RAMELET

NB: Vous pouvez imprimer des listes depuis le site internet: www.referendum-des-communes.ch

RÉABONNEMENT

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Nation va entamer, en votre compagnie nous l'espérons, sa septante-cinquième année au service du bien commun du Pays de Vaud.

Ce Pays ne va pas bien. Sans même parler de l'état des finances publiques qui obère tout le reste, nous souffrons d'une absence de vision politique de la part des autorités, d'une perte de maîtrise de certains dossiers comme la sécurité et l'immigration, mais aussi d'un refus absolu de la confrontation. Sans doute est-il injuste d'attribuer toute la responsabilité de la triste situation au Gouvernement vaudois actuel: la débâcle a commencé avant eux, ils ne font qu'y contribuer. Il est vrai aussi qu'indépendamment des personnes, on constate un glissement général des démocraties occidentales dans deux directions simultanées: l'individualisme qui ôte aux citoyens tout sentiment de responsabilité à l'égard de la communauté, et le collectivisme, qui promet des prestations illimitées aux mêmes citoyens. Il existe un troisième mouvement qui est celui de la croissance autogène de l'administration et un quatrième qui est celui de disparition progressive de la confiance du haut en bas et du bas en haut de la société. Et ce n'est pas le recours aux termes à la mode de «républicain» et de «citoyenneté», ni les réformes permanentes qui brisent nos derniers liens communautaires, qui vont régénérer la classe politique et donner aux partis le souci de la communauté vaudoise.

C'est la question du régime plus que celle des personnes qui se pose, ou plutôt qui devrait se poser. Car elle ne se pose jamais. La moindre réserve à l'égard du système des partis arrache des cris d'orfraie à l'ensemble des penseurs et penseurs officiels.

La Nation est l'un des rares organes de presse réguliers qui propose des jugements de fond sur les vices du système. Ces critiques sont utiles même à ceux qui continuent d'attribuer des vertus miracles à la démocratie et refusent de voir qu'elle dérive, au mieux vers une oligarchie d'experts, au pire en direction d'une anarchie molle.

Nous entendons bien continuer dans cette voie critique. On aura remarqué que de nouvelles plumes ont rejoint et rajeuni l'équipe rédactionnelle: peu de journaux peuvent s'enorgueillir de donner la parole à des journalistes dont les âges couvrent toutes les décennies de vingt à nonante ans!

Vous trouverez ci-encarté un bulletin de versement. Le prix de l'abonnement était resté inchangé depuis trois ans. Nous sommes obligés de l'augmenter de deux francs et de passer à 67 francs par année. Cela ne devrait pas être dissuasif. L'abonnement pour les gymnasiens, les étudiants et les apprentis reste à 30 francs. Les dons, parfois très substantiels, que nous consentent certains abonnés nous permettent d'offrir La Nation à des personnes que la malice bien réelle des temps contraint à de sévères économies. Elle nous permet aussi, comme nous l'avons fait ces derniers mois avec l'initiative «La Parole aux Communes!» dont nous assurons le secrétariat, de conduire des actions politiques concrètes.

Merci de votre soutien.

LA RÉDACTION

www.referendum-des-communes.ch

Tout «libérateur» finit par présenter la note.

Nicolás Gómez Dávila

Le Coin du Ronchon

Catastrophe: il n'y a pas eu de catastrophe!

La presse réclame enfin une présence policière accrue dans les zones dangereuses

«Tempête à Genève: deux morts! – Telle aurait pu être l'affiche de la *Tribune* d'hier si le peuplier qui a chuté au bout du quai Wilson s'était écrasé sur des enfants qui jouaient non loin.» Ainsi débutait un article de la *Tribune de Genève* du 16 novembre, intitulé «La tempête n'a pas fait de victimes. Un vrai petit miracle!»

Un journaliste éprouve toujours quelque tristesse à ne pas avoir de catastrophe à étaler en première page, pas d'événement grave à annoncer, pas de coupable à dénoncer, ni d'inquisition à mener, pas de victime à livrer à la pitié populaire. Zorro sans boulot, c'est pas rigolo.

Heureusement donc qu'il reste la possibilité de donner des frissons dans le dos des lecteurs en leur décrivant les horreurs qui auraient pu se produire si

les choses s'étaient déroulées autrement... Cela permet d'ailleurs aussi de jouer au justicier en accusant l'Etat de n'avoir rien fait pour éviter l'accident qui ne s'est finalement pas produit. Commentant toujours la tempête qui a dévasté les parcs publics genevois, et répondant à ceux qui estiment qu'on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque arbre, l'auteur de l'article conclut sentencieusement: «Non, mais on peut les mettre devant.»

Gageons que, dans ce cas précis, l'engagement d'un drone de surveillance n'aurait pas soulevé la moindre protestation. Dans l'imaginaire collectif fiévreux des journalistes, les peupliers sont beaucoup plus dangereux que les incendiaires de voitures.

LE RONCHON